

Image not found or type unknown



Résiliation auprès d'une auto école

Par **linou**, le **05/05/2009** à **23:36**

Bonjour,
nous avons inscrit notre fils auprès d'une auto école et versé 300 euro d'acompteen 2008
hors notre fils n'y est pas allé ni n'a fourni aucun documents pour monter le dossier nous
avons donc demandé la cloture de ce dossier et le remboursement qui nous est refusé quel
recours avons nous pour récupérer cette somme merci de votre aide